

Elles ne pourraient en recevoir si elles se proclamaient catholiques.

Des livres ? Il y a quelques livres—livres de lecture seulement—français et catholiques, mais si peu, si peu !

On a refusé d'agréer l'un des livres de lecture de Montpetit parce qu'il était trop confessionnel.

On a refusé d'agréer des *Catholic Readers* d'Ontario parce que le mot *Catholic* était au frontispice du livre.

Mais enfin, passons !

Les aurons-nous longtemps, ces rares livres ?

Notez bien. Lorsqu'on a agréé ces livres, on a eu le soin de nous avertir que cette faveur ne serait que temporaire. Cela durera peut-être deux ans, peut-être trois. Après cela il faudra leur substituer une nouvelle série, d'où l'on aura éliminé à peu près tout ce qu'il y aura de confessionnel.

Les amendements de 1897 ? Cela dépasse vraiment les bornes de ce qui est permis !

Nous citer comme une concession les amendements de 1897, c'est-à-dire le règlement condamné de toute part, excepté par nos ennemis, qui ont été consultés de préférence à nous quand il s'est agi de le faire aboutir, c'est trop fort ! Cela donne bien la mesure du toupet de certaines gens, plus préoccupés de faire triompher leur parti que la cause catholique.

Et c'est tout, du moins d'après l'*Echo*.

Nous sommes étonné qu'il ne nous ait pas parlé de l'école normale. Suppléons à cette omission. Il y a une école normale, soi-disant pour les catholiques. Mais la neutralité de son caractère éclate dans le fait que, des deux professeurs à qui elle est confiée, l'un est catholique et l'autre protestant. Elle est du reste assujettie aux règlements du Bureau d'Education d'où relèvent les écoles publiques.

Et maintenant, ces concessions—continuons à les appeler ainsi—s'appliquent-elles généralement ?

Si l'on en excepte Saint-Boniface, elles ne s'appliquent point dans les villes ou cités. Or, il y a, dans les cités et les villes, approximativement, la moitié de la population scolaire catholique. Il n'y a donc que la moitié de nos enfants, à peu près, qui peuvent bénéficier de ces faveurs "aléatoires," extra et ultra légales, suivant la juste expression du *Courrier du Canada*.

Et à quoi tiennent donc ces concessions ?

L'*Echo* le dit inconsciemment en parlant de l'incident de Lorette. Elles tiennent non plus seulement au bon plaisir de M. Greenway, mais à la malveillance du premier fanatique venu dans la province qui voudra provoquer des enquêtes. Or, des fanatiques, il y en a dans tous les coins de la province ; nous en sommes entourés. On comprend alors qu'il y ait des terreurs au fond des âmes.

Toute cette étude est à lire et nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de la reproduire en entier.

écol
de t
grav
publ
tenir
tion

sains
quest
perdu
honor
lation
tout,
tinge
about

N
gager
bleme
Winn
lité à
diffici
rétabl
esprit
en que
plus h
y a, en
part d
part d
faire p
die et

Ev
de plus
vite ra
prendre
Dieu qu
régime

La
du 25è
sans di
D'une f
et de na